

COMMUNE DE SAINT-HIPPOLYTE

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-HIPPOLYTE DE LA SEANCE DU 22 FEVRIER 2021

Sous la présidence de Monsieur Claude HUBER, Maire.

Le maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents.

Le maire ouvre la séance à 20 heures 00.

Présents : M. HUBER Claude, Maire, Mmes et MM. BLEGER Philippe, BOSSERT Raphaël et KOEBERLE Isabelle, adjoints et DUMORTIER Bruno, FRANTZ Jean-Michel, HEYBERGER Danièle, HUMBRECHT Dominique, KLEIN Jean-Marie, KLEIN Sébastien, RAFFATH Florence, SCHOHN Béatrice, SIMON Grégory et ZIRGEL Jean-Luc, conseillers municipaux.

Absent excusé et non représenté : ./.

Absent non excusé : STINNER David

A donné procuration : ./.

Désignation du ou de la secrétaire de séance : Mme SCHAEFFER Christiane, Secrétaire Générale de Mairie.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 14 décembre 2020
2. Compte administratif et de gestion 2020 du Budget Forêt
3. Compte administratif et de gestion 2020 du Budget Général
4. Forêt communale
 - A) Programme des travaux d'exploitation et état de prévision des coupes – Année 2021
 - B) Programme d'actions de l'année 2021
5. Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux
6. Dotation de Soutien à l'Investissement Local
7. Location de l'ancien vendangeoir
8. Travaux d'amélioration de l'éclairage public – Examen de devis
9. Avenants au marché de travaux d'aménagement du cabinet médical
10. Aide à la rénovation de maison
11. Modification du plan des effectifs : création d'un poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe
12. Emplois saisonniers
13. Syndicat Mixte de la Fecht Aval et Weiss : adhésion de nouvelles communes
14. Communication des décisions du maire
15. Compte-rendu des réunions
16. Points divers et communication

POINT 1. (01/2021) - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2020

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal de la réunion du 14 décembre 2020 est adopté à l'unanimité.

POINT 2 (02/2021) - COMPTES ADMINISTRATIF ET DE GESTION 2020 DU BUDGET FORET**2.1 - Compte administratif 2020**

M. HUBER Claude, maire, cède la présidence à M. BLEGER Philippe, adjoint au maire, qui soumet le compte administratif de l'exercice 2020 du budget Forêt à l'approbation et au vote du conseil municipal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE le compte administratif de l'exercice 2020 du budget Forêt ;

ARRETE les résultats comme suit :

	<i>Fonctionnement</i>
Dépenses de l'exercice	87 303.28
Recettes de l'exercice	131 703.05
Résultat de l'exercice	+ 44 399.77
Résultat reporté	+ 24 734.82
Excédent global	+ 69 134.59

Adopté par 12 voix POUR et une voix CONTRE (Mme HUMBRECHT Dominique).

M. HUBER Claude, maire, ayant quitté la salle, n'a pas participé au vote.

2.2 - Compte de gestion 2020

Le maire soumet au conseil municipal le compte de gestion de l'exercice 2020 du budget Forêt établi par Madame la Trésorière de Ribeauvillé.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE le compte de gestion de l'exercice 2020 du budget Forêt.

Adopté par 13 voix POUR et une voix CONTRE (Mme HUMBRECHT Dominique)

POINT 3 (03/2021) - COMPTES ADMINISTRATIF ET DE GESTION 2020 DU BUDGET GENERAL**3.1 - Compte administratif 2020**

M. HUBER Claude, maire, cède la présidence à M. BLEGER Philippe, adjoint au maire, qui soumet le compte administratif de l'exercice 2020 du budget général à l'approbation et au vote du conseil municipal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE le compte administratif de l'exercice 2020 du budget général ;

ARRETE les résultats comme suit :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses de l'exercice	825 552.42	276 648.06
Recettes de l'exercice	996 797.43	241 578.16
Résultat de l'exercice	+ 171 245.01	- 35 069.90
Résultat reporté	0	- 70 723.90
Résultat final	+ 171 245.01	- 105 793.80

Excédent global : 65 451.21 €

Adopté par 13 voix POUR

M. HUBER Claude, maire, ayant quitté la salle, n'a pas participé au vote.

3.2 - Compte de gestion 2020

Le maire soumet au conseil municipal le compte de gestion de l'exercice 2020 du budget général établi par Madame la Trésorière de Ribeauvillé.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE le compte de gestion de l'exercice 2020 du budget général.

Adopté par 14 voix POUR

POINT 4 (04/2021) - FORET COMMUNALE

Le maire rend compte du bilan provisoire 2020 présenté par MM. ROZET Christian, Responsable de l'Unité Territoriale de Ribeauvillé et LEONHART Rémy, agent patrimonial de l'ONF, lors de la réunion de la Commission du Domaine Forestier du 25 janvier 2021.

Les recettes des ventes de bois s'élèvent à 105 738 € (hors location de chasse) pour un volume de 2 712 m³. Les frais d'exploitation, de travaux, de frais de garderie s'élèvent à 72 613 €, soit un solde de 33 125 €. A noter cependant que ce bilan a été établi en octobre 2020 et que certaines factures correspondant à l'activité 2020 seront reportées en 2021.

A) PROGRAMME DES TRAVAUX D'EXPLOITATION ET ETAT DE PREVISION DES COUPES 2021

Le maire présente l'état de prévision des coupes 2021 et du programme des travaux.

Vu la réunion de la Commission du domaine forestier en date du 25 janvier 2021 ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE l'état prévisionnel des coupes 2021 qui se monte :

- ✓ En recettes brutes hors taxes à 237 450 € pour un volume de bois à façonner de 4 800 m³
- ✓ En recettes nettes hors taxes à 3 780 € pour 495 m³ de bois sur pied

Correspondant à des frais d'exploitation :

- ✓ D'abattage et de façonnage : 101 640 €
- ✓ De débardage et de câblage : 48 000 €

Auxquels s'ajoutent :

- ✓ Les honoraires : 14 400 €
- ✓ L'assistance à la gestion de la main d'œuvre : 1 040 €
- ✓ Les dépenses diverses : 1 040 €

Soit une recette nette prévisionnelle de 75 110 € ;

Adopté par 13 voix POUR et une voix CONTRE (Mme HUMBRECHT Dominique).

B) PROGRAMME D' ACTIONS 2021

Vu la réunion de la Commission du Domaine Forestier en date du 25 janvier 2021 ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE le programme d'actions pour l'année 2021 pour un montant HT de 26 310 €, hors honoraires ;

DONNE DELEGATION au maire pour signer les conventions de maîtrise d'œuvre avec l'ONF.

Adopté par 13 voix POUR et une voix CONTRE (Mme HUMBRECHT Dominique).

POINT 5 (05/2021) - DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX

5.1 - Aménagement de chemins ruraux : Hohlweg

M. BOSSERT Raphaël, adjoint au maire, expose au conseil municipal les catégories d'opérations subventionnables au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) pour l'exercice 2021. Il propose de réaliser des travaux d'aménagement du chemin rural Hohlweg sur une distance de 150 ml : préparation, fourniture et pose de dalles alvéolées pour un montant total HT de 10 500 €.

Vu la réunion de la Commission de la voirie rurale et du domaine agricole du 27 janvier 2021 ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de procéder aux travaux d'aménagement du chemin rural Hohlweg tels que décrits ci-dessus ;

SOLLICITE la dotation d'équipement des territoires ruraux pour ces travaux ;

DECIDE d'arrêter le plan de financement suivant :

- Coût estimatif des travaux et de la fourniture de matériels : 10 500 €/HT (12 600 € TTC)
- DETR attendue 40 % : 4 200 €
- Autofinancement : 6 300 € HT

Adopté par 14 voix POUR

5.2 - Mise en accessibilité des vestiaires de l'Association Sportive

Le maire rappelle la décision du conseil municipal en date du 12 octobre 2020 de faire procéder à la transformation et à l'extension des vestiaires de l'Association Sportive (football).

Le projet consiste, entre autres, à la mise aux normes en matière d'accessibilité du bâtiment existant (création d'une rampe pour personnes à mobilité réduite (PMR), agrandissement des portes et création de WC PMR pour un montant de 26 546.50 € HT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de procéder aux travaux de mise en accessibilité des vestiaires de l'Association Sportive tels que décrits ci-dessus ;

SOLLICITE la dotation d'équipement des territoires ruraux pour ces travaux ;

DECIDE d'arrêter le plan de financement suivant :

- Coût estimatif des travaux et de la fourniture de matériels : 26 546.50 €/HT (31 855.80 € TTC)
- DETR attendue 40 % : 10 618 €
- Autofinancement : 15 928 € HT

Adopté par 14 voix POUR

POINT 6 (06/2021) - DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL

Amélioration de l'éclairage public

Le maire expose le projet d'amélioration de l'éclairage public consistant à remplacer les ampoules de 157 luminaires par des ampoules LED ; cette opération permet de réaliser des économies d'énergie et s'inscrit dans une démarche éco-responsable.

Le devis de remplacement s'élève à 29 151.01 € HT (34 981.21 € TTC).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de procéder au remplacement des ampoules de 157 luminaires par des ampoules LED ;

SOLLICITE la dotation de soutien à l'investissement local pour cette opération ;

DECIDE d'arrêter le plan de financement suivant :

- Coût estimatif de la fourniture du matériel : 29 151,01 €/HT (34 981.26 € TTC)
- DSIL attendue 20 % : 5 830 €
- Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz 50 % : 14 575 €
- Collectivité Européenne d'Alsace 10 % : 2 915 €
- Autofinancement : 5 831 € HT

Adopté par 14 voix POUR

POINT 7 (07/2021) - LOCATION DE L'ANCIEN VENDANGEOIR

Le maire rappelle à l'assemblée la résiliation du contrat de bail liant la commune à M. ZIRGEL Jean-Luc pour l'ancien vendangeoir situé 1 rue de la Gare à Saint-Hippolyte et la demande de M. BECKER Benjamin, garagiste, de louer cet établissement pour y installer son activité.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de louer l'ancien vendangeoir sis 1 rue de la Gare à Saint-Hippolyte à M. BECKER Benjamin, Société MBM CONCEPT'AUTO 27 rue de l'Alma à 67390 Marckolsheim, à effet du 1^{er} mars 2021 ;

FIXE le loyer mensuel à 580 € (cinq cent quatre vingts euros) révisable et indexé sur l'indice des loyers commerciaux, calculé en fonction de la variation de l'indice de référence qui est celui du 1^{er} trimestre 2021 ;

FIXE à deux mois de loyer, le dépôt de garantie à verser à la signature du bail ;

AUTORISE le maire à signer un bail sous seing privé de neuf ans, révisable tous les trois ans.

Adopté par 13 voix POUR et une abstention Mme RAFFATH Florence

POINT 8 (08/2021) - TRAVAUX D'AMELIORATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC - EXAMEN DE DEVIS

M. BLEGER Philippe, adjoint au maire, rappelle le projet déjà évoqué le 20 novembre 2020 en Commission des Travaux et le 15 février 2021 en Commissions Réunies d'équiper l'ensemble des points d'éclairage public d'un kit avec ampoules LED. Ce nouvel équipement permet de réaliser des économies d'énergie et s'inscrit dans une démarche éco-responsable.

Vu les offres présentées par trois fournisseurs,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de retenir l'offre de l'Entreprise VHM Eclairage à Griesheim près Molsheim pour un montant HT de 29 151.01 € (34 981.21 € TTC) correspondant à l'acquisition de 157 kits LED ;

CHARGE le maire de solliciter des subventions auprès de la Collectivité Européenne d'Alsace, du Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz du Rhin, du Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges et la prime d'économie d'énergie via le fournisseur.

Adopté par 14 voix POUR

POINT 9 (09/2021) - AVENANTS AU MARCHE DE TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU CABINET MEDICAL

Vu la délibération n° 03/2020 du 13 janvier 2020 portant sur la désignation du Bureau d'Etudes et de Coordination B. LANG en qualité de maître d'œuvre des travaux d'aménagement du cabinet médical pour un montant HT de 11 500 € ;

Vu la délibération n° 55/2020 du 20 juillet 2020 portant sur l'attribution des marchés des travaux d'aménagement du cabinet médical pour un montant global HT de 62 736 € ;

Considérant qu'il y a lieu de conclure des avenants pour travaux supplémentaires mais également pour la non-réalisation de travaux (montants exprimés en € HT) ;

Lot 1 - Gros-œuvre - SCHRAMM : agrandissement du passage entre l'entrée et le dégagement

Montant initial	8 580.50
Avenant n° 1 Plus-value	359.00
Nouveau montant	8 939.50

Lot 3 - Serrurerie - GROELL : non réalisation de la signalisation et non installation de la boite aux lettres

Montant initial	2 823.48
Avenant n° 1 Moins-value	1 343.43
Nouveau montant	1 480.05

Lot 5 - Menuiserie intérieure - RAESER : pose d'un film opaque sur les vitrages, bandes de protection murales et tasseaux de protection. En moins, ferme-porte hydraulique, baguettes couvre-joints, plinthes

Montant initial	5 035.73
Avenant n° 1 Plus-value	1 076.14
Nouveau montant	6 111.87

Lot 7 - Carrelage-faïences - BERGER : réduction de 4 heures du temps de travail pour la pose du carrelage dans les WC

Montant initial	2 700.00
Avenant n° 1 Moins-value	347.39
Nouveau montant	2 352.61

Lot 9 - Peinture - LAMMER : suppression de la peinture satinée sur les plinthes décoratives et sur fenêtres existantes

Montant initial	4 500.00
Avenant n° 1 Moins-value	1 020.69
Nouveau montant	3 479.31

Lot 10 - Installations sanitaires : modification du lave-mains et de son emplacement

Montant initial	7 155.81
Avenant n° 1 Moins-value	530.19
Nouveau montant	6 625.62

Lot 11 - Electricité - chauffage - VMC : modification de la disposition des luminaires

Montant initial	11 500.00
Avenant n° 1 Plus-value	151.76
Nouveau montant	11 651.76

Soit une moins-value sur l'ensemble du marché des travaux de 1 654.80 € HT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE les avenants à intervenir au marché susvisé ;

AUTORISE le maire à signer les avenants et tous les documents y afférents.

Adopté par 14 voix POUR

POINT 10 (10/2021) - DEMANDE DE SUBVENTION POUR RENOVATION DE MAISONS

Vu la délibération du conseil municipal du 10 décembre 2001 accordant une aide communale pour la rénovation de maisons ;

Vu la délibération n° 19/2011 du conseil municipal en date du 28 mars 2011 précisant les conditions d'attribution des aides communales ;

Vu la délibération n° 47/2014 du conseil municipal en date du 7 juillet 2014 révisant les tarifs publics et subventions à compter du 1^{er} janvier 2015 ;

Vu la délibération n° 36/2017 du 24 juillet 2017 portant sur la mise à jour du périmètre d'attribution des aides communales à la suite de l'approbation du plan local d'urbanisme ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'accorder aux propriétaires ci-dessous une subvention :

Propriétaire	Immeuble	Type de rénovation	Montant
FLEITH Paul André BLACHERE Philippe	46 rue du Collège	Rénovation du crépi sans colombage : 450 m2 x 3.90 €	1 755 € Plafonnés à 950 €
HATSCH Elisabeth	2 avenue de l'Europe	Rénovation du crépi sans colombage 182 m2 x 3.90 €	710 €

Adopté par 14 voix POUR

POINT 11 (11/2021) - MODIFICATION DU PLAN DES EFFECTIFS : CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2^{ème} CLASSE

- Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2313-1 et R. 2313-3 ;
- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, et notamment son article 12 ;
- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment ses articles 34 et 41 ;
- Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet et notamment son article 3 ;
- Vu l'état du personnel ;
- Vu le modèle de délibération proposé par le Centre de gestion FPT du Haut-Rhin ;

Considérant qu'il convient de procéder à la création d'un emploi permanent d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe, à temps complet, relevant du grade d'adjoint technique principal à raison d'une durée hebdomadaire de service de 35 heures (soit 35/35^{èmes}), compte tenu de la réussite de M. MIESCH Bénédicte à l'examen professionnel donnant accès au grade d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe le 17 décembre 2020 ;

Considérant que les crédits disponibles au chapitre budgétaire correspondant permettent la création de l'emploi permanent susvisé ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de créer un emploi permanent d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe, à temps complet, relevant du grade d'adjoint technique principal, à raison d'une durée hebdomadaire de service 35 heures (soit 35/35^{èmes}) à compter du 1^{er} mars 2021.
Nature des fonctions et missions : entretien des espaces verts naturels, des bâtiments, de la voirie ;

CHARGE le maire de procéder à l'actualisation de l'état du personnel ainsi qu'au recrutement d'un fonctionnaire sur cet emploi permanent et de prendre les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur, de procéder à la déclaration de création d'emploi auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin, dans les conditions et les délais fixés.

Adopté par 14 voix POUR

POINT 12 (12/2021) - EMPLOIS SAISONNIERS

Le maire propose de recruter, comme chaque année, des agents non titulaires pour faire face à un besoin saisonnier. Ils seront chargés de l'entretien des espaces verts, de l'arrosage, du balayage et de petits travaux d'entretien courant.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de recruter deux emplois saisonniers au grade d'adjoint technique territorial, pour une période de trois semaines chacun ;

FIXE la rémunération sur la base de l'indice brut 354, majoré 330.

Adopté par 14 voix POUR

POINT 13 (13/2021) -SYNDICAT MIXTE FECHT AVAL ET WEISS : ADHESION DE NOUVELLES COMMUNES

Le Maire expose que suite à la fusion des syndicats de rivières du secteur, les délégués du Syndicat Mixte de la Fecht Aval et Weiss ont proposé à toutes les communes non membres la possibilité d'adhérer au Syndicat Mixte de la Fecht Aval et Weiss.

Il est à rappeler que toute commune est notamment concernée par la compétence de maîtrise des eaux pluviales et du ruissellement (4°), ainsi que par la gestion des ouvrages hydrauliques existants (10°) dont elle est propriétaire (murs de rives, seuils, protections des berges, ...).

L'importance des responsabilités attachées à l'exercice obligatoire de la compétence GEMAPI, tout comme la nécessité d'agir à une échelle adaptée et pertinente pour prévenir les risques et répondre aux besoins de chaque territoire, continuent à militer pour que cette compétence puisse être confiée à un syndicat mixte qui sera en capacité, en application du principe de solidarité territoriale, d'exercer au mieux cette compétence sur un bassin versant cohérent.

Le Maire signale que les Communes de Hunawihr et de Katzenthal ont délibéré pour demander leur adhésion au Syndicat Mixte de la Fecht Aval et Weiss.

- Vu les statuts du Syndicat Mixte de la Fecht Aval et Weiss ;
- Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 5211-18 et L 5211-5 ;
- Vu l'article 3 des statuts du Syndicat Mixte qui dispose que l'admission des nouveaux membres est décidée par délibération du comité syndical à l'unanimité ;
- Vu l'article 5-5 relatif aux modifications statutaires qui prévoit que pour les modifications statutaires intervenant sur l'article 3 des statuts, un délégué peut prendre part au vote uniquement s'il a préalablement recueilli l'avis de l'organe délibérant qui l'a désigné.
- Vu la délibération du conseil municipal de la Commune de Hunawihr en date du 14/12/2020 sollicitant l'adhésion de la Commune au syndicat Mixte de la Fecht Aval et Weiss
- Vu la délibération du conseil municipal de la Commune de Katzenthal du 04/03/2020 sollicitant l'adhésion de la Commune au syndicat Mixte de la Fecht Aval et Weiss

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

EMET UN AVIS FAVORABLE à l'adhésion des Communes de Hunawihr et de Katzenthal au Syndicat Mixte de la Fecht Aval et Weiss.

Adopté par 14 voix POUR

POINT 14 (14/2021) - COMMUNICATION DES DECISIONS DU MAIRE

En vertu des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le maire rend compte des décisions prises dans le cadre de sa délégation.

- Décision n° 01/2021 du 4 janvier 2021 portant sur le non usage du droit de préemption urbain à la demande d'aliénation de la maison sise 13 chemin du Wall.
- Décision n°02/2021 du 11 janvier 2011 portant sur l'acceptation d'une indemnité de sinistre pour un montant de 2 097.06 € - Sinistre poteau incendie Rue du Collège.

POINT 15 (15/2021) - COMPTE-RENDU DES REUNIONS

DECEMBRE 2020	
15	Commission Communication : bulletin Les Cigognes
17	Communauté de Communes du Pays de Ribeauvillé (CCPR)
JANVIER 2021	
14	Commission Communication : bulletin Les Cigognes
20	Prise de contact avec les communes de Bergheim, Rodern, Rorschwihr et Thannenkirch pour une mutualisation des achats/travaux/personnels. La CCPR va également mener une réflexion sur la mutualisation
21	CCPR : Commission Patrimoine, Infrastructures et Transition énergétique. BLEGER Philippe, adjoint au maire et membre de cette commission, fait le compte-rendu de la réunion qui portait sur le bilan 2020 de la piscine et sur les bâtiments des périscolaires
22	Association Foncière : réunion budgétaire
25	Commission Cimetière : visite sur site Commission du Domaine forestier : bilan 2020 et EPC/travaux 2021
27	SCOT Montagne Vignoble et Ried Commission de la voirie rurale et du domaine agricole
FEVRIER	
11	SDEA : commission permanente
15	Commissions réunies du conseil municipal : comptes administratifs des budgets Forêt et Général
19	Commission communale consultative de la chasse : établissement des plans de tir

POINT 16 (16/2021) - POINTS DIVERS ET COMMUNICATIONS**16.1 - Composition de la Commission du Domaine Forestier**

Vu la proposition de Mme HUMBRECHT Dominique d'intégrer M. BAGY Bernard à la commission du Domaine Forestier, en qualité de membre coopté,

Vu la décision du conseil municipal de renoncer au scrutin secret,

Le conseil municipal,

DECIDE

d'intégrer M. BAGY Bernard à la Commission du Domaine Forestier, en qualité de membre coopté, à compter de la présente délibération.

Adopté par 12 voix POUR et 2 abstentions (M. HUBER Claude, maire et Mme HEYBERGER Danielle).

Les conseillers municipaux regrettent l'absence de demande, verbale ou écrite, de la part de l'intéressé.

16.2 - Chasse

M. BOSSERT Raphaël, adjoint au maire, tient à souligner l'effort réalisé par les locataires de chasse qui, malgré le contexte particulier et difficile de l'année 2020, ont réalisé les minimas de tirs demandés. Ils ont également abattu 157 sangliers.

16.3 - Forêt communale de plaine

MM. BOSSERT Raphaël, adjoint au maire et ZIRGEL Jean-Luc, conseiller municipal délégué à la forêt, se sont rendus dans la forêt de plaine, près d'Ohnenheim où des peupliers ont été coupés à la demande de la commune. Il faut mener une réflexion quant à la replantation de peupliers ou de chênes ou d'autres essences.

16.4 - Orgue

Mme HUMBRECHT Dominique signale que l'orgue de l'église paroissiale ne fonctionne plus. A ce sujet, M. DUMORTIER Bruno, conseiller municipal mais également président du Conseil de Fabrique, fait le point sur tous les travaux qui doivent être réalisés dans l'église : peinture intérieure, rénovation des vitraux, chauffage et de grosses réparations sur l'orgue. Tous ces travaux sont soumis à l'avis conforme de la Direction Régionale des Affaires Culturelles.

ooo0ooo

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, le maire lève la séance à 22 heures.

La prochaine réunion du conseil municipal aura lieu lundi 29 mars 2021 à 16 h 30, sauf contretemps.

Le Maire
HUBER Claude



ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 14 décembre 2020
2. Compte administratif et de gestion 2020 du Budget Forêt
3. Compte administratif et de gestion 2020 du Budget Général
4. Forêt communale
 - A) Programme des travaux d'exploitation et état de prévision des coupes – Année 2021
 - B) Programme d'actions de l'année 2021
5. Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux
6. Dotation de Soutien à l'Investissement Local
7. Location de l'ancien vendangeoir
8. Travaux d'amélioration de l'éclairage public – Examen de devis
9. Avenants au marché de travaux d'aménagement du cabinet médical
10. Aide à la rénovation de maison
11. Modification du plan des effectifs : création d'un poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe
12. Emplois saisonniers
13. Syndicat Mixte de la Fecht Aval et Weiss : adhésion de nouvelles communes
14. Communication des décisions du maire
15. Compte-rendu des réunions
16. Points divers et communication

Tableau des signatures
pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du conseil municipal du 22 février 2021
de la commune de SAINT-HIPPOLYTE

Nom – Prénom	Qualité	Signature	Procuration
HUBER Claude	Maire		
BLEGER Philippe	Adjoint au maire		
BOSSERT Raphaël	Adjoint au maire		
KOEBERLE Isabelle	Adjointe au maire		
DUMORTIER Bruno	Conseiller municipal		
FRANTZ Jean-Michel	Conseiller municipal		
HEYBERGER Danielle	Conseillère municipale		
HUMBRECHT Dominique	Conseillère municipale		
KLEIN Jean-Marie	Conseiller municipal		
KLEIN Sébastien	Conseiller municipal		
RAFFATH Florence	Conseillère municipale		
SCHOHN Béatrice	Conseillère municipale		
SIMON Grégory	Conseiller municipal		
STINNER David	Conseiller municipal	Absent non excusé	
ZIRGEL Jean-Luc	Conseiller municipal		